

DEFRAIEMENTS PREVUS par le CD pour 2020

Diffusion : Membres du Comité, Présidents de Club, Cadres, Membres de l'ETD.

Cette note a pour but de préciser, **pour l'année en cours**, les modalités de défraiements prévues par le CD71.

Elle sera mise à jour chaque année en fonction du budget voté à l'AG ; budget qui dépend des objectifs visés et des subventions prévues.

Licence FFTA : La part CD71 pour la saison 2020/2021 sera de:

Adultes => Compétition = 9.50 Euros – Club = 9.00Euros - Sans pratique = 6.00 Euros
Jeunes = 7.50 Euros

Membres du bureau

Représentation du CD : en "service commandé", remboursement des frais :

- Transports, hébergement, restauration → *sur présentation de factures*
- Déplacements en voiture → *Km à 0.30Euros*

Réunions: les déplacements pour s'y rendre feront l'objet d'un jeu d'écriture (Feuille de frais/Reçu fiscal) à fins de dégrèvement d'impôts.

Remboursement fiscal → *Km à 0.30Euros*

Cadres (ETD et formations continues cadres)

ETD (Equipe Technique Départementale)

- Membres en service commandé (ex.: encadrement de stages...)

* Déplacements (covoiturage) → *Km à 0.30Euros*

* Restauration → *assurée ou remboursement sur facture.*

Cadres (entraîneurs, assistants et arbitres) se rendant aux stages de formation continue :

Ne sont concernées que les formations continues obligatoires

A savoir: - pour les entraîneurs → 1 formation tous les 3 ans.

- pour les arbitres → 1 formation par an.

- Inscription au stage → *remboursement sur facture.*

- Restauration → *remboursement sur facture*

- Déplacements (covoiturage) → *Km à 0.30Euros*

Candidats cadre

Entraîneurs et assistants

- Remboursement de l'inscription au stage une seule fois et sur justificatif du suivi de la formation complète (même hors examen).

- Restauration et déplacements → *hors charge du CD.*

Arbitres

- Forfait de 80 Euros (*après avoir été reçu à l'examen*)

pour le matériel nécessaire à l'arbitrage (loupe, sifflet, chrono, clé USB ..)

- Fourniture de la tenue obligatoire *après avoir été reçu à l'examen.*

DEFRAIEMENTS PREVUS par le CD pour 2020

Aides aux Clubs

-Organisation de compétitions de niveau national

Forfait pour achats de matériel (ex. blasons...)

- Ponctuel
- Sur demande du club organisateur.

-Organisation de championnats départementaux.

En plus de la fourniture des médailles;

Somme **forfaitaire** pour l'achat d'un jeu de blasons.

- Salle et Fédéral=> 20 E ▫ FITA=> 35 E ▫ Beursault=> 45 E
- Campagne=> 25 E ▫ Nature=> 60 E ▫ 3D=> 100 E

-Déplacement en compétitions de niveau national par équipe de club.

Compétitions éligibles:

- Manches DN1 - DNAP - DN2
- Chpt de France DN1 - DNAP - DN2/DR - 3D - Nature - Jeunes FITA.

Remboursement kilométrique à 0.15 Euros / km

selon "Via Michelin": / Itinéraires conseillés / le plus court des itinéraires proposés.

(avec un maximum de 200 Euros par déplacement)

Les fonds seront dégagés sur présentation d'une feuille de frais.

NOTAS IMPORTANTES

Dégrèvement d'impôts: 60% des frais engagés peuvent être déduits de vos impôts à condition d'avoir un justificatif du CD qui doit faire un jeu d'écriture pour les faire apparaître dans son bilan annuelil n'est pas interdit de faire don de vos frais !!
Merci d'avance.

Les demandes de remboursement et de justificatifs fiscaux devront se faire, autant que possible, sur une feuille dont modèle ci-joint. *Merci d'avance !*

Stages: pour la bonne règle, les responsables de stages, réunions ou autre, devront transmettre au trésorier la liste des participants et des encadrants...*pièces comptables obligent !!*

Le 18 janvier 2020

Le trésorier,